



PREFECTURE DE L'AUBE

LA PREFECTURE DE L'AUBE COMMUNIQUE

La commission départementale d'aménagement commercial de l'AUBE, réunie le mardi 23 juin 2020 à 14 H 30, a émis **un avis favorable** à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la **SA IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES**, sise au 24, rue Auguste CHABRIERE – 75015 PARIS, représentée par Monsieur BEDNAREK Jean-Pierre. Le projet consiste en la **création d'un ensemble commercial**, situé sur la commune de La Chapelle-Saint-Luc, **pour une surface de vente totale de 12 923 m² composé** :

- d'un magasin à l'enseigne BRICORAMA pour une surface de vente de 12 698 m²
- d'un village des artisans qui sera composé de huit cellules de 225 m² de surface de vente au total.

La construction de cet ensemble commercial nécessite l'obtention d'un permis de construire.

Pour le Préfet et, par délégation,
La Sous-Préfète de Nogent-sur-Seine

Dominique PEURIERE